

## VOUS PENSEZ PRÉSENTER UN TDA/H ?

Le diagnostic du TDA/H nécessite une évaluation **réalisée par un-e professionnel-le**. Si vous pensez présenter ce trouble, parlez-en avec votre médecin de famille, qui saura vous rediriger vers un-e spécialiste.



Un-e spécialiste réalise un **entretien clinique** en se référant aux critères diagnostiques du TDA/H.

Le-la spécialiste va chercher à comprendre quels **symptômes** sont présents à l'âge adulte et durant l'enfance.



L'évaluation peut être complétée par des **questionnaires** afin d'évaluer l'intensité des symptômes.



Vous, mais **également vos proches** (famille et/ou compagnon ou compagne) peuvent être appelés à remplir ces questionnaires.



Des **bulletins scolaires** peuvent être demandés afin d'examiner la présence des symptômes durant la scolarité.

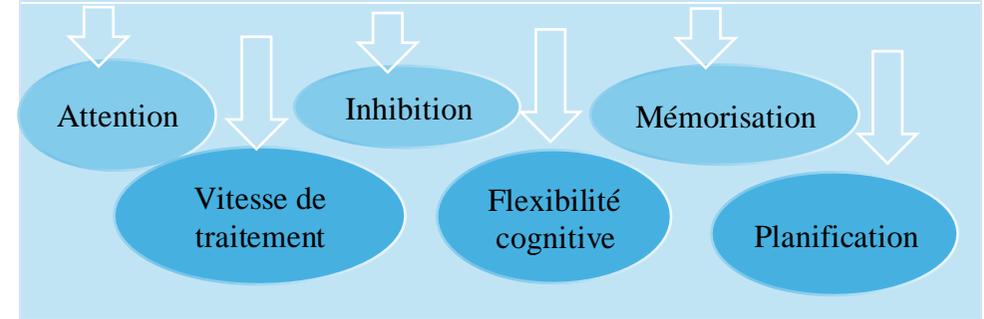
L'entretien clinique peut être complété par une évaluation **psychométrique**.

### Pour trouver des spécialistes :

Registre de psychologues professionnel-le-s : [FSP Register | Psychologie](#)

Registre de médecins professionnel-le-s : [doctorfmh.ch – la liste des médecins de la FMH](#)

Plusieurs **tests psychométriques** évaluent vos capacités dans différents domaines qui sont souvent altérés auprès des individus présentant un TDA/H



### Diagnostic différentiel

D'autres troubles peuvent être à l'origine de symptômes d'inattention et d'hyperactivité/impulsivité semblables à ceux du TDA/H. Le-la spécialiste doit éliminer les autres diagnostics possibles.

### Comorbidités

D'autres troubles peuvent également coexister avec le TDA/H.



Toutes les données récoltées permettent finalement au/à la spécialiste de poser un **diagnostic** et **d'orienter vers une prise en charge**

Le rapport d'évaluation final pourra préciser **la présentation clinique** associée au TDA/H :

- Prédominance inattentive
- Prédominance hyperactive
- Présentation mixte

et si des troubles associés sont présents.

### Le coût d'un diagnostic ?

Les entretiens réalisés par les **médecins** ou les psychologues spécialistes en **psychothérapie** ou en **neuropsychologie** sont remboursés par l'assurance de base.

Ressource au sein de l'unifr : [Conseil](#)

